



MINISTÈRE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA  
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES  
AU GRADE D'AIDE MEDICO-TECHNIQUE  
QUALIFIE DU CADRE D'EMPLOIS DES DES  
AIDES MEDICO-TECHNIQUES DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE  
FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**L'examen professionnel est ouvert aux :**

- aides médico-techniques et aux aides médico-techniques spécialisés qui totalisent cinq (5) ans de service effectif dans leur grade au plus tard le 1er janvier 2024.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°1796 CM du 10 décembre 2008.

**ATTESTATION DE CANDIDATURE :**

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : ..... NOM marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse géographique : .....

Tel : ..... Courriel (2) : .....

Entité et lieu d'affectation : .....  
(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;  
(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico-technique principal.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ?  Oui  Non

**\*Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

**Attention :** Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être postés à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, B.P. 124 – 98713 Papeete - Tahiti, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **5 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du **4 avril 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **27 mai 2024**.

Fait à : ..... le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2024

Signature du candidat :